

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2009-04-27

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 27 avril 2009 à la salle du conseil au 4785, chemin Capelton, Canton de Hatley.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants : Messieurs Claude B. Meilleur, Martin Primeau, Jacques Bogenez, Vincent Fontaine, Guy Larkin et D'Arcy Ryan;

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Pierre A. Levac

EST AUSSI PRÉSENTE Madame Liane Breton, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de question des visiteurs
4. Mandat pour signatures acte de quittance Montjoye
5. Mandat pour signatures acte de partage Montjoye
6. Demandes du nouvel acquéreur de Montjoye
7. Clôture de la séance

09-04-27.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

09-04-27.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé avec un ajout au point 7 pour dégageant de responsabilité de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

09-04-27.03

PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS

Aucun visiteur

09-04-27.04

MANDAT POUR SIGNATURES ACTE DE QUITTANCE MONTJOYE

ATTENDU QU'une quittance a déjà été obtenue de la municipalité dans le dossier le 6 juin 2002 sous le numéro 1258 des minutes du bureau Sylvestre & Sylvestre sous le n° 10 035 464;

ATTENDU QUE la dite quittance portait uniquement sur les lots situés au Canton de Hatley, circonscription foncière de Stanstead;

ATTENDU QU'il y a lieu que la dite quittance doit aussi porter sur les lots situés dans le canton de Compton, circonscription foncière de Sherbrooke;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley mandate le maire, Monsieur Pierre A. Levac et la directrice générale Madame Liane Breton à signer, pour et au nom de la municipalité tous les documents concernant l'acte de quittance pour la Régie intermunicipale du centre récréo-touristique Montjoye concernant les lots situés dans le canton de Compton, circonscription foncière de Sherbrooke.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

09-04-27.05

MANDAT SIGNATURES ACTE DE PARTAGE ET DE SERVITUDES MONTJOYE

ATTENDU QUE le 27 août 2008, les municipalités participantes de la Régie étant le Canton de Hatley, Sherbrooke et la ville de Waterville ont signé une entente concernant la dissolution de la Régie intermunicipale de centre récréo-touristique Montjoye et le partage de l'actif et du passif;

ATTENDU QUE le 24 septembre 2008, la ministre des Affaires municipales et des Régions, Madame Nathalie Normandeau, a approuvé l'entente intermunicipale intervenue entre les villes de Sherbrooke, Waterville et la municipalité du Canton de Hatley mettant fin à l'entente conclue en 1997 relative à la constitution de la Régie intermunicipale de centre récréo-touristique Montjoye;

ATTENDU QU'il y a lieu qu'afin de donner suite à cette entente de dissolution, un mandat de signature doit être donné par la municipalité du Canton de Hatley;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR D'ARCY RYAN

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley mandate le maire, Monsieur Pierre A. Levac et la directrice générale Madame Liane Breton à signer, pour et au nom de la municipalité tous les documents concernant l'acte de partage avec Régie intermunicipale du centre récréo-touristique Montjoye et la ville de Sherbrooke.

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley mandate le maire, Monsieur Pierre A. Levac et la directrice générale Madame Liane Breton à signer, pour et au nom de la municipalité tous les documents concernant l'acte de servitudes avec la ville de Sherbrooke.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

09-04-27.06

DEMANDES DU NOUVEL ACQUÉREUR DE MONTJOYE

ATTENDU QUE la Ville de Sherbrooke vend le centre récréo-touristique Montjoye;

ATTENDU QUE le futur propriétaire, la compagnie Domaine du Ski Mont Bruno inc, représentée par Monsieur Serge Couture, son président, demande aux membres du conseil de la municipalité du Canton de Hatley d'avoir la possibilité d'aménager des unités d'hébergement reliées à l'activité récréative;

ATTENDU QUE les sites identifiés pour l'aménagement d'unités d'hébergement seraient situés principalement en périphérie des pistes de ski;

ATTENDU QUE Monsieur Couture désire avant tout, consolider l'usage récréatif du site en investissant dans les infrastructures du centre de ski;

ATTENDU QU'il doit y avoir une modification au zonage pour répondre à la demande;

ATTENDU QUE la demande est conforme au schéma d'aménagement de la MRC;

ATTENDU QUE Monsieur Couture doit signer rapidement l'acte d'achat avec la ville de Sherbrooke et que ce dernier aimerait que les membres du conseil prennent position sur la demande;

ATTENDU QUE Monsieur Couture propose qu'un partenariat en loisir soit créé avec la municipalité soit par des ententes au niveau de location d'espaces de réunions - événements spéciaux tels que camp de jour, fête familiale, réunion des citoyens;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil de la municipalité du Canton de Hatley donnent leur accord afin de présenter un projet d'amendement au zonage pour permettre l'aménagement d'unités d'hébergement reliées à l'activité récréative du site;

ET RÉSOLU QUE le projet devra répondre aux exigences du règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale de la municipalité.;

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte d'avoir un partenariat via une entente loisirs avec le futur propriétaire de la station de ski Montjoye.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

09-04-27.07

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QU'à la suite de la signature de l'acte de partage et de dissolution préparée par les instances de la ville de Sherbrooke et qu'il y a lieu de les informer que la municipalité se dégage de toutes responsabilités concernant les erreurs que les instances de la ville de Sherbrooke auraient pu faire à l'intérieur des documents de l'acte de partage et de servitudes concernant l'entente de dissolution de la Régie intermunicipale

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley informe les instances de la ville de Sherbrooke quelle se dégage de toute erreur qui pourrait à l'intérieur des documents de l'acte de partage et de servitudes concernant l'entente de dissolution de la Régie intermunicipale du centre récréotouristique Montjoye.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

09-04-27.08

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Martin Primeau propose la clôture de la séance à 19 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Pierre A. Levac
Maire

Liane Breton
Directrice générale